



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 22 janvier 2026**

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 22 janvier 2026

D/2026-001

Aujourd’hui, jeudi 22 janvier 2026, à 9 heures 53, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

*Mesdames DEMANGE, FAHMY, JAMET et JUSTOME et Monsieur GIRARD*

Etaient excusés :

*Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, DELUC, EL KHADIR, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Messieurs ARFEUILLE, BELPERRON et FEYTOUT*

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC****D-2026/001****Approbation du tableau des effectifs  
SIVU BORDEAUX – MERIGNAC  
Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**1. Le tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs reprend les modifications intervenues ou à prévoir au cours de l'année (départs pour retraite/mutation/démission, disponibilités, avancement de grade, promotion interne...). La modification de ce tableau des effectifs autorise également le recrutement de personnel sur les cadres d'emplois cités. Si 121 postes sont budgétés en-dehors des 10 surcroûts d'activité, 115 sont pourvus au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Postes ouverts non pourvus :**

- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (départ à la retraite)
- 2 techniciens (1 départ + 1 avancement de grade)
- 1 agent de maîtrise (poste ouvert pour recrutement responsable conditionnement)
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (mutation)
- 3 postes d'adjoints technique (1 disponibilité et 2 postes vacants)

Plusieurs annonces de recrutement vont continuer à pourvoir les postes.

**Postes à modifier (changements de grade pour les postes ci-dessous) :**

- Agent de maîtrise principal ou technicien principal 2<sup>e</sup> classe pour le poste d'adjoint logistique en emploi permanent
- Technicien principal 2<sup>e</sup> classe pour le poste de responsable conditionnement

L'ensemble de ces modifications doivent être intégrées dans les prévisions budgétaires du chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés.

## LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités territoriales ;  
Vu l'article 34 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, prévoyant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant ;  
Vu le comité social territorial du 20 mai 2025 ;

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Approuve les modifications de postes présentées dans le rapport de la délibération et retranscrites dans le tableau des effectifs, conformément au document annexé à la présente.

**Article 2 :**

Décide l'inscription budgétaire liée à ces modifications sur les articles budgétaires correspondant du chapitre 012.

**Article 3 :**

Autoriser Madame la Présidente à appliquer la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : **5**

Voix contre : **0**

Abstentions : **0**

Fait et délibéré à Bordeaux, le **22 JAN. 2026**

La Présidente,  
  
Delphine JAMET